

Glossaire

Aptitude/Capacité : ce qui peut être mobilisé dans les domaines cognitifs, relationnels et physiques d'un individu dans une situation ou un contexte de travail.

Bénévolat : activité libre (non obligatoire), désintéressée (sans but lucratif), servant l'intérêt général (et non des intérêts particuliers), exercée pour un groupe de personnes différent de sa famille ou de ses amis (communauté plus ou moins grande), dans un cadre formel (en général une association en général). C'est une activité accessoire d'une activité principale qui ne confère pas de statut. L'activité implique une certaine régularité : au moins quelques heures par semaine ou quelques jours pendant un certain temps (plusieurs mois).

Bénévole : toute personne exerçant régulièrement une activité gratuite, désintéressée, altruiste, servant l'intérêt général, dans un cadre formel (association, mutuelle, coopérative, fondation...).

Compétence : maîtrise d'un savoir-faire opérationnel relatif aux activités d'une situation déterminée requérant des connaissances associées à ces savoir-faire, et des savoir-être. Elle est inséparable de l'action et elle ne peut être véritablement appréhendée qu'au travers de l'activité par laquelle elle s'exprime et dont elle permet la réalisation. La compétence peut s'exprimer sous la forme suivante : verbe d'action + complément d'objet + complément de circonstance.

Contexte atypique : particularités d'un environnement dans lequel évolue chaque public.

Emplois-métiers : regroupement d'emplois présentant des proximités d'activités et donc de compétences suffisantes pour être étudiées et traitées de façon globale. C'est un espace de mobilité à l'intérieur duquel les personnes peuvent occuper des postes de travail différents dans un court délai et sans nécessité de formation.

Expatriation : les termes "expatriation", "détachement" ou "transfert" désignent les différents statuts possibles d'un salarié français à l'étranger. Dans le cas d'une expatriation, le contrat de travail initial du salarié est suspendu pendant la durée de la mission à l'étranger, le salarié étant lié à l'entreprise d'accueil par un contrat local.

Expatrié : Un expatrié est un individu résidant dans un autre pays que le sien (sa patrie). On peut s'expatrier pour des raisons personnelles ou professionnelles. Le mot expatrié vient des mots Latins ex (" en dehors de ") et patria (" le pays "). Les raisons de s'expatrier sont : les études, les perspectives de carrières ou une punition civique (on parle alors d'exil). Un expatrié va dans un pays étranger pour une durée limitée dans le temps ; il considère son séjour comme temporaire et ne cherche pas à obtenir de nationalité.

Insertion professionnelle : identification, valorisation et adaptation des capacités et compétences des publics ayant évolué dans des contextes atypiques en vue de leur intégration sur le marché du travail.

Marché du travail national : secteur de l'économie où se négocient l'offre et la demande de travail selon des règles et des critères bien définis (formation initiale classique, niveau de qualification requis, expérience professionnelle dans un milieu connu tel que l'entreprise, dans un cadre géographique donné, territoire français).

Parcours : sens donné à l'ensemble des expériences professionnelles d'un individu

Spécificité : caractère atypique d'un parcours par rapport au marché du travail national

Sport de haut niveau : toutes les disciplines sportives inscrites au programme des Jeux Olympiques sont automatiquement reconnues de haut niveau. Une discipline sportive non olympique est reconnue de haut niveau par la Commission nationale de sport de haut niveau (CNSHN) si elle remplit un certain nombre de critères institutionnels et organisationnels. Elle doit notamment être gérée par une fédération adhérente au Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ayant une délégation de pouvoir de l'Etat. De plus, elle doit justifier d'une organisation nationale satisfaisante et d'une réglementation internationale propre à la discipline. (Source : loi n°84-610 du 16 juillet 1984)

Sportif de haut niveau : la qualité de sportif de haut niveau (SHN) s'obtient par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ou la Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, depuis 1982. Elle ouvre des droits précisés par les textes réglementaires. Les SHN sont classés en 4 catégories : Jeune, Sénior, Elite, Reconversion.

Sport professionnel : Le sport français est unitaire. Il n'y a pas de séparation entre le sport amateur et le sport professionnel. Deux approches sont identifiées. La première l'appréhende comme une branche du sport fédéral ; on la retrouve dans des sports collectifs (football, basket-ball, rugby, hand-ball, volley-ball, hockey sur glace). La seconde approche prend pour point de départ des sportifs qui évoluent au plus haut niveau de leur discipline et vivent de leurs prestations sportives (souvent en tant que travailleurs indépendants) sans appartenir à un secteur professionnel déterminé comme tel par le cadre fédéral : athlétisme, cyclisme, judo, natation, tennis de table. (loi du 15 décembre 2004)

Validation des acquis de l'expérience : La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel qui permet à toute personne engagée dans la vie active de demander la validation de son expérience acquise dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en vue de l'acquisition d'un diplôme à finalité professionnelle, d'un titre professionnel ou d'un certificat de qualification de branche (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement).

Valorisation des acquis de l'expérience bénévole : identifier, évaluer et valoriser les compétences acquises lors d'une expérience bénévole, dans le cadre d'une association, d'une coopérative, d'une mutuelle, d'un syndicat... pour s'en prévaloir sur le marché du travail, dans le cadre d'une recherche d'emploi. (Source : projet pilote européen www.eEuropeassociations.net).

Valoriser les compétences : rendre visibles les compétences et les exprimer en termes de plus value par rapport à une démarche d'emploi

Volontariat : activité à plein temps, pendant une certaine durée, qui autorise donc une indemnité (qui n'est pas un salaire). Il bénéficie d'un statut, ce qui le différencie du bénévolat. En France, il existe plusieurs formes de volontariat : solidarité internationale (loi de 2005), sapeurs-pompiers (loi de 1996), volontariats civils (loi de 2002) et associatif (loi de 2006).

Volontaire : toute personne s'engageant dans le cadre d'un contrat pour servir l'intérêt général, dans un pays en voie de développement (volontaire de la solidarité internationale, loi

de 2005), dans une association en France (volontaire civil, loi de 2002), dans les services de sécurité civile (pompiers volontaires, loi de 1996...)

Source : glossaire Cedefop, 2002-2003 & [dr Bénédicte Halba, Mitec , Paris, 2006 & 2007](#)